

A R R È T É

**Portant autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire
3ème catégorie**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE PÉRONNAS

VU l'article L3321-1 du code de la santé publique,

VU la demande présentée par :

Monsieur: GIRIN Thierry

Le jeudi 13 novembre 2025

Représentant l'association : Les Pionniers Bressans

En qualité de : Président

Adresse de l'association : 4 Allée des Brotteaux CS 70270

01000 Bourg-En-Bresse

Nom de la manifestation : 40ème Bourse aux Armes Anciennes et Militaria

Adresse de la manifestation : Salle des Fêtes Pierre CHAMBAUD

Pour l'ouverture d'un débit de boissons temporaire pour la manifestation à PÉRONNAS,

Le dimanche 22/02/2026 de 06h00 à 16h00.

A R R È T E

ARTICLE I – Monsieur GIRIN Thierry **AUTORISÉ** à ouvrir un débit de boissons temporaire à PÉRONNAS.

ARTICLE II – Cette ouverture de débit de boissons temporaire de 3^{ème} catégorie se tiendra Salle des Fêtes Pierre CHAMBAUD à PÉRONNAS le :

Dimanche 22/02/2026 de 06h00 à 16h00

ARTICLE III : L'agent de la Police Municipale de PÉRONNAS est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur GIRIN Thierry, 4 Allée des Brotteaux CS 70270 01000 Bourg-En-Bresse.
- Monsieur l'agent de la Police Municipale de PÉRONNAS.

Fait à PÉRONNAS, jeudi 13 novembre 2025

Le Maire

Hélène CÉDILEAU

